



MICROFICHE N°

03880

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الزراعي
تونس

F 1

Republique Tunisienne
-:-
MINISTERE DE L'AGRICULTURE
-:-
Direction de la Production Végétale

ETUDE AGRO-ECONOMIQUE
DES
BIENS DE L'EX JAMMIET EL QUOLA
(HENCHIR RAS EL MARJ ET HENCHIR EL MESLENE)

Août 1980

CNDA 3880

République Tunisienne
-:-
MINISTERE DE L'AGRICULTURE
-:-
Direction de la Production Végétale

ETUDE AGRO-ECONOMIQUE
DU
HENCHIR EL MESLEN

AOÛT 1980

République Tunisienne
-:-
MINISTERE DE L'AGRICULTURE
-:-
Direction de la Production Végétale

ETUDE AGRO-ECONOMIQUE
DU
HENCHIR EL MESLEN

AOUT 1980

S O M M A I R E

---§---

	<u>Page</u>
Fiche Recapitulative.....	1
Chapitre I : Etude du Milieu naturel	2
Chapitre II : Etude Agro-Economique	4
Chapitre III : Projet de Lotissement	8
 ANNEXES : 1 plan de l'occupation actuelle du sol 1 carte de situation des points d'eau.	

FICHE RECAPITULATIVE

- Nom de l'exploitation : Henchir El Meslen
- Gouvernorat de Mahdia
- Délégation des Souassi
- Titres fonciers n° 659/S2/Sousse et N° 240.006 (parcelles 3, 4 et 12).

1) Situation actuelle :

- Surface totale = 1.187,51 ha
- Surface plantée en arbustes fourragers = 484,68 ha
- Surface à mettre en valeur = 700 ha

2) Projet de Mise en Valeur :

- Aménagement hydraulique = 75.000^D
 - Aménagement pastorale = 215.390^D
-
- TOTAL = 290.390^D

3) Projet de lotissement :

- Surface à lotir = 1.187,51 ha
- Production fourragère escomptée à la 3ème année de la plantation = 1.291.000 UF
- Valeur de la production fourragère. = 38.730 D.
- Revenu annuel minimum à garantir
 - . Technicien = 2.500D/Lot
 - . Agriculteur = 600D/Lot.
- Nombre de lots à créer = 61 lots dont 1 lot pour technicien.

.../...

CHAPITRE I
ETUDE DU MILIEU NATUREL

A - SITUATION DE L'EXPLOITATION

1) Localisation géographique :

L'exploitation dite Henchir El Meslen est limitée d'une part sur les deux tiers de son contour par Sebkhath Sidi El Hani d'autre part par une ligne de crête parallèle à la route M.C. 96.

2) Situation foncière :

- Titre foncier n° 659 S2 Sousse, superficie = 706,40 ha
- Titre foncier 240.006 (parcelles 3, 4 et 12)
superficie = 481,11 ha

1.187,51 ha

B - CLIMATOLOGIE

La région des Souassi où se trouve l'exploitation étudiée se caractérise par un climat situé dans l'étage aride sous étage inférieur variante à hiver tempéré et doux et a été chaud et sec.

La pluviométrie annuelle est de 200 à 300 mm.

La gelée est très rare et elle arrive un jour pour deux années en moyenne pour l'ensemble de la région.

Les vents dominants sont principalement de direction Nord, Nord Ouest et Sud.

C - TOPOGRAPHIE ET RELIEF :

Le relief de cette exploitation se caractérise par une pente faible depuis la ligne de crête jusqu'à la SEBKHAT.

.../...

C H A P I T R E I
ETUDE DU MILIEU NATUREL

A - SITUATION DE L'EXPLOITATION

1) Localisation géographique :

L'exploitation dite Henchir El Meslen est limitée d'une part sur les deux tiers de son contour par Sebkhath Sidi El Hani d'autre part par une ligne de crête parallèle à la route M.C. 96.

2) Situation foncière :

- Titre foncier n° 659 S2 Sousse, superficie = 706,40 ha
 - Titre foncier 240.006 (parcelles 3, 4 et 12)
superficie = 481,11 ha
-
- 1.187,51 ha

B - CLIMATOLOGIE

La région des Souassi où se trouve l'exploitation étudiée se caractérise par un climat situé dans l'étage aride sous étage inférieur variante à hiver tempéré et doux et a été chaud et sec.

La pluviométrie annuelle est de 200 à 300 mm.

La gelée est très rare et elle arrive un jour pour deux années en moyenne pour l'ensemble de la région.

Les vents dominants sont principalement de direction Nord, Nord Ouest et Sud.

C - TOPOGRAPHIE ET RELIEF :

Le relief de cette exploitation se caractérise par une pente faible depuis la ligne de crête jusqu'à la SEBKHAT.

.../...

D - VOCATION CULTURALE DES SOLS

D'après la carte des vocations culturales en culture sèche de la Bordure Est de la Sebkat de Sidi El Hani (cf Etude pédologique n° 124 du secteur Est de la Sebkat de Sidi El Hani, propriété de la Quola de Monastir Août 1958), les sols du Henchir sont classés principalement en C5, F1 et Pat c'est-à-dire essentiellement à vocation fourragère et pâturage. Les quelques ilots classés en F2 C3 et F2 C5 c'est-à-dire favorable à l'arboriculture sont déjà plantés en cactus et atriplex.

En conséquent les 700 ha de terres nues seront plantés en arbustes fourragers (Acacia et Atriplex).

C H A P I T R E II

ETUDE AGRO-ECONOMIQUE

A - SITUATION ACTUELLE

1) Consistance du Henchir :

. 1er Titre foncier n° 659/S2 Sousse = 706,400 ha dont :

- 90,90 ha plantés en Acacia Prosopis
- 615,5 ha lotis par la Commune de Monastir et cultivés en céréales par les agriculteurs.

. 2ème Titre foncier n° 240.006 (parcelles

3, 4 et 12 = 481,11 ha

- Parcelle n° 3 = 376,80 ha dont :

- . 316,38 ha plantés en cactus et atriplex
- . 60,42 ha terres nues.

- Parcelle N° 4 = 51,30 ha dont :

- . 46,40 ha plantés en luzerne
- . 4,90 ha terres nues.

- Parcelle N° 12 = 53,01 ha dont :

- . 31,00 ha plantés en acacia et caroubier
- . 22,01 ha terres nues.

B - PROJET DE MISE EN VALEUR

1) Objectif de la mise en valeur :

L'objectif principal de l'aménagement de cette exploitation est le développement de la production fourragère en vue d'assurer une ration satisfaisante et équilibrée au bétail.

2) Programme de Mise en Valeur :

- Aménagement hydraulique :

- . Réparation, réhabilitation et équipement des 3 puits existants.
- . Creusage et équipement de 15 puits de surface.
- . Construction d'abris pour les groupes motopompes
- . Acquisition de 1.000 m de conduites mobiles type "BAUER".

.../...

- Aménagement pastorale :

. Plantation de 700 ha d'arbustes fourragers (400 ha en *Acacia cyanophylla* et 300 ha en *Atriplex nummularia*) à faible densité en les enrichissant avec des espèces pastorales herbacées perennes à base de *médicago sativa* et d'*oryzopsis méleacea* ou *festuca arrundinacea*.

. Matérialisation des limites extérieures du Henchir par la plantation de 2 rangées de *Tamarix* ou de l'*Acacia héburnea* sur une distance de 8,5 km environ. Ce réseau jouera bien son rôle de protection dans les années à venir et constituera une réserve ligneuse (bois de feu, piquets de clôture tuteurs etc...)

3) Coût et planning des investissements :

Le coût global du projet de mise en valeur s'élève à 290.190 D dont 75.000 D pour l'aménagement hydraulique et 215.190 D pour l'aménagement pastoral, ventilés par année comme l'indique l'état ci-après .

.../...

Actions	Dépenses	1ère année	2e année	3e année	TOTAL
<u>A/ Aménagement hydraulique</u>					
- Création de 15 puits de surface (profondeur 20 m)		45.000 ^D	-	-	45.000 ^D
- Réparation et réhabilitation des 3 puits existants		1.500	-	-	1.500
- Construction de 18 abris pour les groupes Moto-pompes		3.600	-	-	3.600
- Acquisition et installation de 14 groupes de pompage (5CV)		9.600	-	-	9.800
- Acquisition et installation de 77 groupes de pompage (7CV)		6.300	-	-	6.300
- Acquisition de 1.000 mètres linéaire de conduites mobiles (type BAUER)		2.500	-	-	2.500
- Imprévus		6.300	-	-	6.300
S/TOTAL 1		75.000 ^D	-	-	75.000
<u>B/ Aménagement Pastorale</u>					
- Plantation de 400 ha d'Acacia cyanophylla		112.000 ^D	-	-	112.000 ^D
- Plantation de 300 ha d'Atriplex nummularia		84.000	-	-	84.000
- Matérialisation des limites extérieures du Henchir		2.500	-	-	2.500
- Gardiennage		730	730 ^D	730 ^D	2.190
- Entretien des plantations		500	500	500	1.500
- Gasoil et lubrifiants		4.400	4.400	4.400	13.200
S/TOTAL 2		204.130 ^D	5.630 ^D	5.630 ^D	215.390 ^D
TOTAL GENERAL		279.130 ^D	5.630 ^D	5.630 ^D	290.190 ^D

.../...

4) Opérateurs

. L'aménagement hydraulique du Henchir sera effectué par la Direction du Genie Rural.

. L'aménagement pastorale et l'entretien des plantations et du réseau hydraulique pendant les 3 années seront assurés par la Direction des Forêts.

5) Production fourragère totale escomptée à la 3ème année :

5.1. - Production escomptée à la 3ème année de plantation des 700 ha à mettre en valeur :

. 400 ha d'acacia cyanophylla	= 1.200 UF x 400	= 480.000 UF
. 300 ha atriplex nummularéa	= 1.200 UF x 300	= 360.000 UF
Total 1		<u>840.000 UF</u>

5.2. - Production fourragère des 484,68 ha déjà plantés en arbustes fourragères :

. 316,38ha d'Atriplex et de cactus	= 1000UFx316,38	= 316.380UF
. 46,40 ha de luzerne	= 800 UF x 46,40	= 371.20 UF
. 31,00 ha d'acacia + caroubier	= 800 UF x 31	= 24.800 UF
. 90,90 ha d'acaciaprosopis	= 800UF x 90,90	= 72.720 UF.
Total 2		<u>451.020 UF.</u>

L'ensemble du Henchir El Meslen offrirait à la 3ème année de la plantation une production fourragère totale d'environ 1.291.000 UF/an. Ce qui permettrait une charge totale pour l'ensemble du Henchir de 9.900 têtes ovines pendant 6 mois tout en assurant à cet effectif une ration complémentaire à base de concentré foin, paille etc... car l'acacia et l'atriplex ne constituent pas un aliment complet.

6) Valeur de la production fourragère obtenue annuellement à partir de la 3ème année :

La production fourragère totale obtenue annuellement à partir de la 3ème année de la plantation est de environ de 1.291.000 UF pour une valeur de $1.291.000 \text{ UF} \times 0,030 = 38.730 \text{ D.}$

C H A P I T R E III

PROJET DE LOTISSEMENT

- Terre à lotir	= 1.187,51 ha
- Production fourragère totale obtenue à partir de la 3 ^e année	= 1.291,000 UF/an
- Valeur totale de la production	= 38.730 ^D ,000.

Le lotissement du Henchir El Meslien sera effectué à la 3^eme année de la plantation.

Le nombre de lots à créer à raison de 600 D/an/lot pour les agriculteurs et 2.500 D/an/lot pour le technicien serait de 61 lots dont :

- 60 lots pour agriculteurs d'une superficie moyenne de 18,50 ha ;
- 1 lot pour technicien d'une superficie de 77 ha.

Chaque "lot agriculteur" permettrait le pâturage de 148 têtes ovine pendant six mois tout en assurant à ce cheptel une ration complémentaire de concentré, foin etc...

Le "lot technicien" permettrait le pâturage de 616 têtes ovine.

Par ailleurs, il serait souhaitable que les bénéficiaires s'organisent sous forme "d'Association d'exploitation et d'entretien" de ce Henchir et ce en vue :

- D'assurer une exploitation rationnelle aussi bien des plantations que du réseau hydraulique.
- De respecter la charge à 1'ha.
- D'appliquer la rotation sur les parcours.

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTRE DE L'AGRICULTURE
Direction de la Production
Végétale

HENCHIR EL MESLENE

Gouvernorat de Mahdia
Délégation de Souassi
Cheikhat de Souassi

Contenance : 1187,51 ha
Echelle : 1 / 10 000

LEGENDE

-  Limite du Henchir
-  Numero de la parcelle
-  Zônes à mettre en valeur
-  ACACIA PROSOPIS
-  ACACIA
-  ATRIPLEX
-  CACTUS INERME

NE

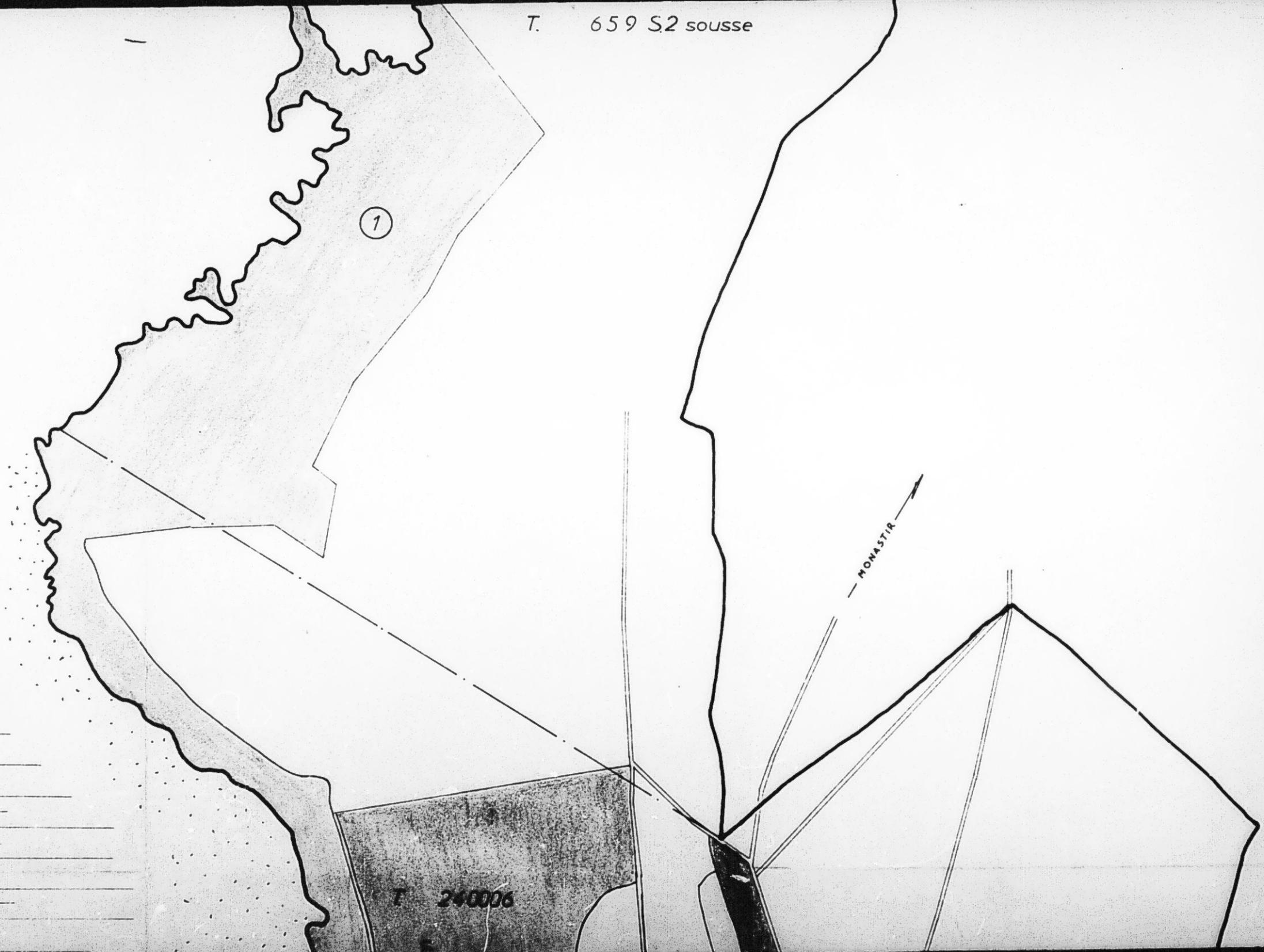
T. 659 S2 sousse

T. 659 S2 sousse

1

MONASTIR

T. 240006



SEBKHET

SIDI

EL HANI

T. 240006

B e r i e

B e r i e

Oglat el Ali

el

H e n c h i r

3

4

12

Source



FIN

17

VUE